

REPUBLICQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**COMMUNE DE A U M A L E**Séance du **14 avril 2025**Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER , M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désigné secrétaire.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2025

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, d'appliquer les mêmes taux communaux d'imposition en 2025 (taux inchangés depuis 2011), soit :

- 44,49% Taxe Foncière (bâti)
- 47,51% Taxe Foncière (non bâti)
- 18,53% Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- 22,49 % Taxe d'habitation

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

ADOPTE
 Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**COMMUNE DE A U M A L E**Séance du **14 avril 2025**Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER. M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE

Mme Jessica DECOUDRE. a été désigné secrétaire.

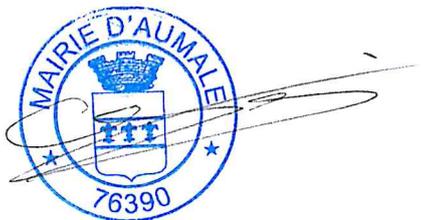
SUBVENTION 2025 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations comme ci-dessous :

SUBVENTIONS 2025	2025
Comité des Fêtes	47 000
Subvention classe de découverte	1 080
Coopérative scolaire Ecole Lucie Aubrac	400
Entente Sportive Aumaloise	19 000
E.S.A Pétanque – 1 ^{er} mai	500
Tennis - Participation éclairage	1 500
Amicale du Personnel Communal	5 800
Amicale des Sapeurs-Pompiers	700
Association des Donneurs de Sang d'Aumale	100
Association des Familles - Centre de Loisirs	12 000
Association des Jardins Ouvriers	70
Club des Loisirs des Aînés Aumalois	450

SUBVENTIONS 2025 (suite)	
Enfance et partage	100
COJAC	500
Maison des Jeunes - tennis de table	170
Musique d'Aumale	19 000
Syndicat d'Initiative d'Aumale	1 400
Salon du livre	2 350
Société de Pêche et de Pisciculture	80
Anciens Combattants	220
Association des Médaillés Militaires d'Aumale	190
Sclérose latérale amyotrophique (S.L.A.)	100
Prix courses d'Aumale Cycliste	150
Association sportive du collège Saint Joseph	350
Association sauvegarde église Aumale et du Patrimoine local	50
Association Education Populaire	500
Réserve de subvention	3 400
Pêche – subvention exceptionnelle	110
Participation 8 mai – Anciens combattants	300
Participation 11 novembre – Anciens combattants	300
Les p'tits héritiers d'Aumale	300
Banquet Sainte Barbe	1000
Banquet Sainte Cécile	400
TOTAL	119 220

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE,
 M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M.
 Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER.
 M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire

TARIFS 2025 :

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

CANTINE	
<u>ELEVES DU PRIMAIRE :</u>	
* par trimestre et par élève (la famille est domiciliée à Aumale ou Quincampoix-Fleuzy)	192.00
* par trimestre et par élève (la famille n'est pas domiciliée à Aumale ni à Quincampoix-Fleuzy)	252.00

<u>ELEVES DE LA MATERNELLE :</u>	
* par repas (la famille est domiciliée à Aumale ou Quincampoix-Fleuzy)	3.50
* par repas (la famille n'est pas domiciliée à Aumale ni à Quincampoix-Fleuzy)	4.40
* Repas occasionnel par enfant	5.00

ADOPTE
 Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.





REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE,
 M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M.
 Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER. M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE

Mme Jessica DECOUDRE a été désigné secrétaire.

TARIFS 2025 : GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Un goûter intégrant un laitage, un fruit et des céréales sera intégré au prix de garderie du soir, pour 1 € par jour pour la rentrée 2025, ce qui évitera les gouters oubliés et les dépannages. Cette solution permet de proposer aux enfants un goûter équilibré.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les tarifs ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

GARDERIE PERISCOLAIRE Au 1/09/2025	Moins de 5 présences			Forfait mensuel		
	Matin	Soir	Matin et Soir	Matin	Soir	Matin et soir
Aumale QUINCAMPOIX FLEUZY Quotient < 1217	2.20	3.2	4.1	19.9	33.5	43.5
Quotient > 1217	2.4	3.4	4.4	20.5	34.5	45.5
Hors Aumale Quotient < 1217	3.5	4.5	6.3	35	49	61
Quotient > 1217	3.6	4.6	6.5	36	50	63

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 M. François SELLIER, Maire.





REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER. M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE

Mme Jessica DECOUDRE a été désigné secrétaire.

TARIFS 2025 : CINÉMA

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous, à compter du 1er mai 2025

TARIFS ENTREES		
		2025
Normal		6.90
Réduit*		6.00
Enfant jusqu'à 2 ans		GRATUIT
Enfant - de 14 ans		4.90
Ecoles AUMALE/ASLH		3.50
Ecoles Hors AUMALE/ASLH		
Ecoles faisant parties du pôle Image		2.50
Dispositif collège et cinéma		2.80
Semaines prix réduits		3.50/ 4.00 /5.00
Tarif du jeudi à 18 h		6 €
Suppléant 3D		1.00
AFFICHES	Petites	6.00
	Grandes	9.00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

LOCATIONS SALLE DU CINEMA*		
* y compris ménage & projectionniste		
Salle journée entière		450
Salle tarif horaire		60.00
TARIFS FRIANDISES		
BONBONS		
1 grand sachet de 25 bonbons		2,00
1 barre Mars/Snickers/lion/kinder		1,50
1 paquet de petit Prince		1,00
GLACES (divers parfums)		
Cornetto, enigma, haribo, twister, etc		2,00
Pot Ben&Jerry's (150ml)		3,20
Pot Ben&Jerry's (100ml)		2,70
BOISSONS		
Coca-cola/Ice tea/orangina & autres		1,50
Coca-cola/Ice tea/orangina & autres (Bouteilles à visser de 50cl)		2,50
Eau cristalline 50 cl		1,00
POP CORN		
1 cornet de pop-corn		2,50
1 paquet de gâteaux (petit)		0,50
1 paquet de gâteaux (grand)		1,00

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE,
 M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M.
 Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER.
 M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE

Mme Jessica DECOUDRE a été désigné secrétaire.

TARIFS 2025

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous, à compter du 1^{er} mai 2025 :
 Première location à 50 euros pour les agents communaux, élus et associations locales.

FOYER SOCIO CULTUREL		2025
FORFAIT NETTOYAGE DE 62 € INCLUS		
Personnes domiciliées à AUMALE	1 journée	175,00
	2 journées	270,00
Personnes hors Aumale	1 journée	255,00
	2 journées	340,00
Location pour deuil		55,00
Location vin d'honneur	AUMALE	95,00
	EXTERIEUR	155,00
Réunion sans repas		85,00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.





REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER. M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE

Mme Jessica DECOUDRE a été désigné secrétaire.

TARIFS 2025: SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2025 :

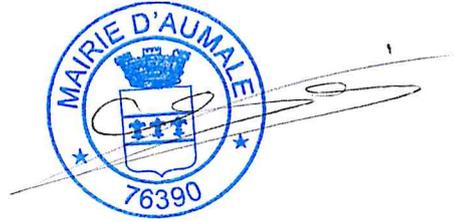
SALLE DES FETES		A compter du 01/05/2025
• Location pour évènement à caractère lucratif (sauf associations locales) (Poule aux dominos, manille, loto, bal, spectacle) :		250
• Location aux associations locales, agents communaux et élus (1ère location à 50 euros) :		110
• Location pour vin d'honneur, réception après inhumation :		135
• Location pour deuil		70
• Location pour conférence, exposition, assemblées générales, réunions :		155
• Location pour démonstration ou exposition de matériels divers ou tombola à caractère commercial		340
• Location pour mariage, banquet, lunch, repas privé et repas de comité d'entreprise:		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Personnes domiciliées à AUMALE : 1 journée	180
2 journées	260
Personnes non domiciliées à AUMALE : 1 journée	280
2 journées	350

Page 2/2

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER. M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE

Mme Jessica DECOUDRE a été désigné secrétaire.

TARIFS 2025 : CAMPING

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs du camping municipal
 Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les tarifs du camping comme ci-dessous, à compter du 1^{ER} mai 2025 :

TARIF JOURNALIER

	2025
* FORFAIT : Emplacement (caravane ou camping-car) + 1 véhicule + 1 ou 2 adultes + 1 ou 2 enfants – 10 ans + électricité (y compris 1 entrée gratuite par personne à la piscine selon les horaires d'ouverture)	20.00
* FORFAIT : Emplacement (tente) + 1 vélo ou 1 moto+1 ou 2 adultes (y compris 1 entrée gratuite par personne à la piscine selon les horaires)	10.00

MAJORATION PAR JOUR

- personne supplémentaire (+ de 10 ans)	2,00
- enfant supplémentaire (-de 10 ans)	1,00
- véhicule supplémentaire	2,00
- Electricité – droit de branchement	3,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

TARIFS DIVERS

- flot bleu	1,00
- caution adaptateur	100,00
* FORFAIT 7 jours : emplacement + 1 véhicule + 1 ou 2 adultes + 1 ou 2 enfants – 10 ans + électricité (y compris 1 entrée découverte gratuite par personne à la piscine selon les horaires d'ouverture).	50,00
- FORFAIT : groupe 2 nuits (2 adultes & 12 enfants – de 15 ans)	80,00
- FORFAIT : groupe 1 nuit (2 adultes & 12 enfants – de 15 ans)	50,00
- Taxe de séjour	0.20 €

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :
 4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

TARIFS 2025 : SALLE DE RÉUNIONS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

SALLE DE RÉUNIONS MAIRIE	Au 01/05/2025
Prix par jour de location	55 €

SALLE DE RÉUNIONS ANCIENNE MAISON DE RETRAITE	Au 01/05/2025
Matinée, après-midi ou soirée	40 €
Journée	60 €
Une semaine	150 €

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Conseillers municipaux :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 12

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Date de la convocation :

4 avril 2025

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

TARIFS 2025 : CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous pour l'exercice 2025 :

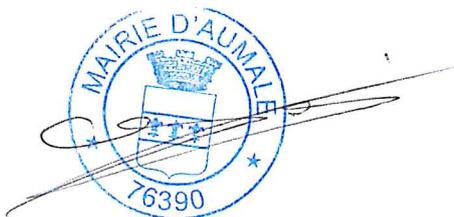
CIMETIERES		A partir du 01/05/2025
• Droits pour les arrivées, départs de corps et exhumations :		
Vacation de garde		20,00
• Droits de caveau provisoire (par mois) :		
		32,00
Concession de 30 ans		166
Concession de 50 ans		331
Concession perpétuelle + droit de timbre & d'enregistrement		1060
COLUMBARIUM		
Case 30 ans		820
Case 50 ans		1150
Plaque d'inscription (pose comprise)		172

CAVURNE	
Concession 30 ans	1000
Concession 50 ans	1300
Plaque d'inscription (pose comprise)	170
JARDIN DES SOUVENIRS	
Plaque et gravure	80.00

La répartition du montant se fera pour 2/3 à la commune, 1/3 au CCAS.

Page 2/2

ADOPTE
 Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**COMMUNE DE A U M A L E**Séance du **14 avril 2025**Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François SELLIER, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

Date de la convocation :
 4 avril 2025

TARIFS 2025 : HALLE AU BEURRE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

HALLE AU BEURRE		Au 01/05/2025
Manifestations privées ou à titre commercial	1 journée	470 €
	2 journées	860 €
Manifestations à caractère culturel	1 journée	300 €
	2 journées	500 €
Vin d'honneur		190 €

ADOPTE
 Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.





REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

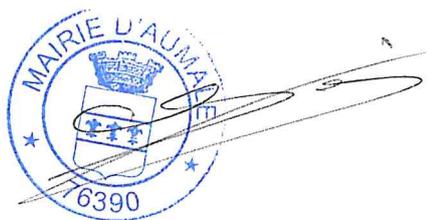
TARIFS 2025 : BARRIÈRES

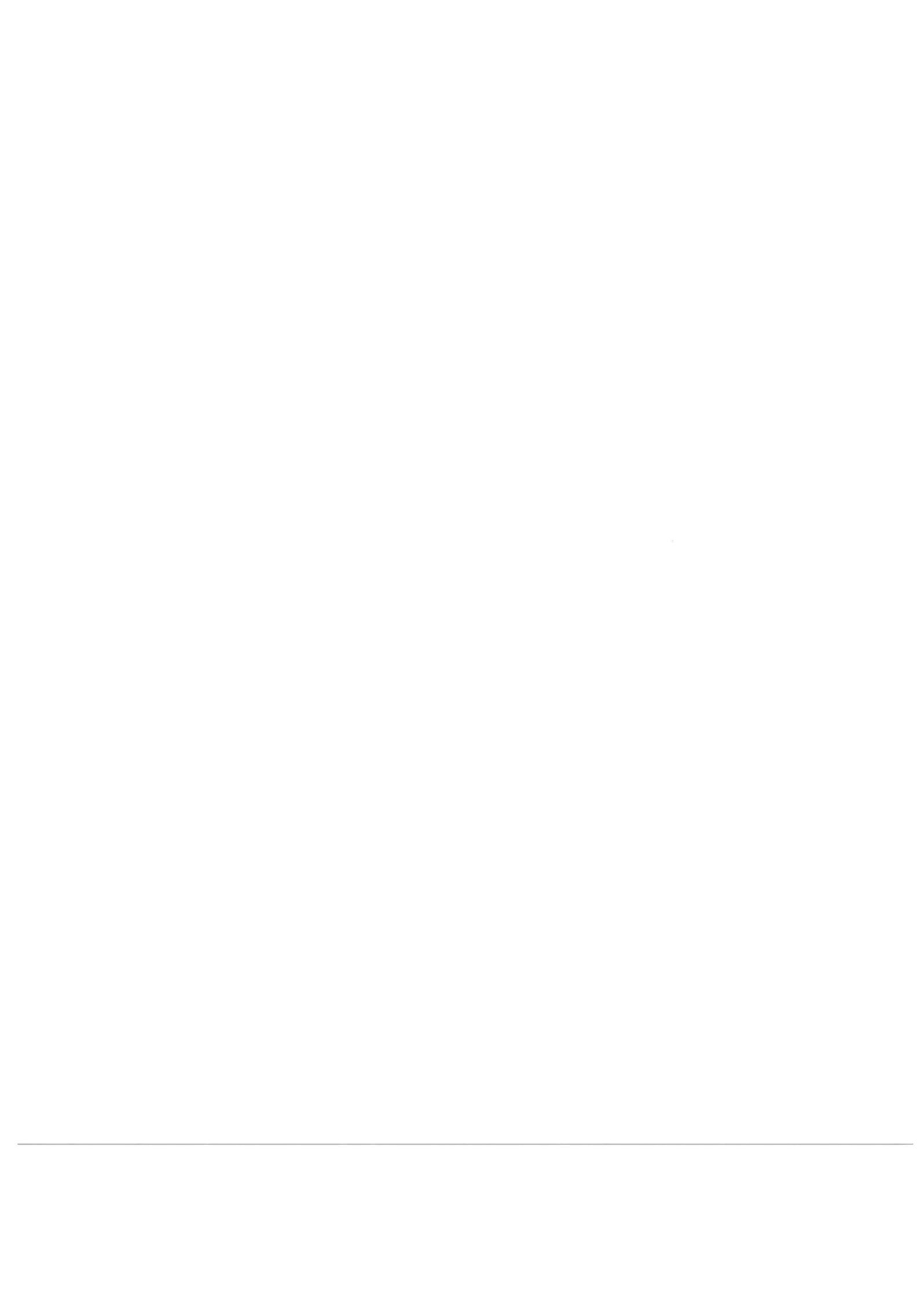
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

BARRIERES MÉTALLIQUES	Au
	01/05/2025
L'unité	3,50 €

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.





REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**COMMUNE DE A U M A L E**

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Date de la convocation :
 4 avril 2025

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

TARIFS 2025 : LOGEMENTS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

LOGEMENTS	Au 01/05/2024	Au 1/05/2025
10 place de la Libération	555	566
10 rue J Moulin - Apt 1-2	327	333
10 rue J Moulin - Apt 5	492	502
10 rue J Moulin - Apt 3	321	327
10 rue J Moulin - Apt 6	135	138
10 rue J Moulin - Apt10	SUPPRIME	SUPPRIME
35 rue du Baillage	252	257

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.





REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**COMMUNE DE A U M A L E**

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Conseillers municipaux :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 12

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Date de la convocation :

4 avril 2025

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

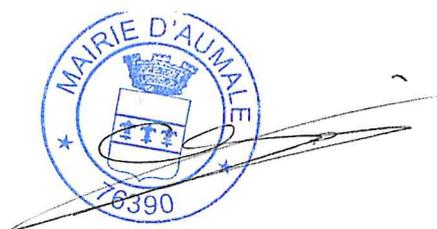
TARIFS 2025 : REDEVANCES D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS	Au 01/05/2025
- L'abreuvoir	380 €
- L'escale	180 €

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :
 4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

TARIFS 2025: BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

BIBLIOTHEQUE	Au 1 ^{er} mai 2025
• jeunes de 0 à 18 ans, étudiants, et demandeurs d'emploi AUMALE	5,00
EXTERIEUR	10,00
• adultes AUMALE	10,00
EXTERIEUR	15,00
• carte de 10 cases pour 10 copies noire et blanc	1,50
• carte de 10 cases pour 10 impressions couleur	11,50
• pénalités de retards, par document et par semaine	0,50
• pénalités de retards, par DVD et par jour	1,00
• remplacement de la carte de lecteur en cas de vol ou de perte	5,00
• Documents déclassés (le document ou le lot de magazine)	1,00
PRETS DE DOCUMENTS A UNE ENSEIGNANTE P/ SA CLASSE : AUMALE	GRATUIT
EXTERIEUR	15,00

PRETS DE DOCUMENTS A UN CENTRE DE LOISIRS AUMALE	GRATUIT
EXTERIEUR	15,00
PRETS DIVERSES STRUCTURES DEPARTEMENTALES	
Abonnement prêt de documents, livres...	12,40

Page 2/2

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

TARIFS 2025 : PISCINE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2025:

PISCINE		2025
ADULTES : Bain Adulte Aumale		4,00
Bain adulte Hors Aumale		4,50
Carnet adulte Aumale		32,00
Carnet adulte Hors Aumale		40,50
Adulte journée Aumale		6,00
Adulte Journée Hors Aumale		7,00
Abonnement quinzaine plus de 16 ans Aumale		35,00
Abonnement quinzaine plus de 16 ans Hors Aumale		40,00
Abonnement mensuel plus de 16 ans Aumale		50,00
Abonnement mensuel plus de 16 ans Hors Aumale		55,00
ENFANTS :	Bain enfant 3-16 ans Aumale	2,80
	Bain enfant 3-16 ans Hors Aumale	3,30
	Carnet enfants Aumale	22,40
	Carnet enfants Hors Aumale	29,70
	Abonnement quinzaine enfants Aumale	25,00
	Abonnement quinzaine enfants Hors Aumale	30,00
	Abonnement mensuel enfants Aumale	35,00
	Abonnement mensuel enfants Hors Aumale	40,00
DIVERS :	Par enfant Centre de Loisirs Aumale (à partir de 15 enfants)	1,00
	Visiteur	1,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

<u>BONBONS PISCINE</u>	2025
- 1 petit sachet de bonbons (12)	1,00
- 1 grand sachet de bonbons (25)	2,00
- 1 barre de mars ou snickers ou de lion	1,50
- 1 barre de kinder Bueno	1,50
- 1 paquet de Petit Prince	1,00
- 1 paquet de chips	1,00
<u>GLACES</u>	
- 1 cornetto enigma chocolat ou fraise ou vanille	2,00
- 1 magnum classique ou amande ou blanc	2,50
- 1 super twister orange, fraise, citron	1,50
- 1 Push up Haribo parfum vanille/fraise	2,00
Glaces à l'italienne :	
- 1 cornetto soft vanille ou chocolat ou vanille/pépité ou fraise	2,00
<u>BOISSONS</u>	
- coca, Ice Tea, jus d'orange	1,50
- Orangina	1,50
- eau cristalline 50 cl	1,00
- 1 café ou 1 thé	1,00
- 1 chocolat chaud	1,50
<u>CREPES - GAUFRES</u>	
- CREPE	
° nature ou sucre	1,50
° avec Nutella ou confiture	2,00
- GAUFRE	
° nature ou sucre	2,00
° avec Nutella ou confiture	2,50

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :
 4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : DROIT DE VOIRIE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-6 et L2331-4,

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2125-3,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant que la bonne gestion du domaine public, il convient de préciser les conditions d'occupation du domaine public,

Considérant que les occupations du domaine public communal, saisonniers ou permanents doivent être soumises à la perception de droit de voirie,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les redevances pour occupation du domaine public, Madame Le Maire indique qu'afin de compenser la suppression de la taxe professionnelle il est nécessaire de mettre en place de nouvelles recettes.

Madame le Maire précise qu'un questionnaire d'occupation du domaine public sera transmis chaque année aux commerçants concernés afin de constater les mètres carrés utilisés et la périodicité de l'utilisation (saisonnière / permanente).

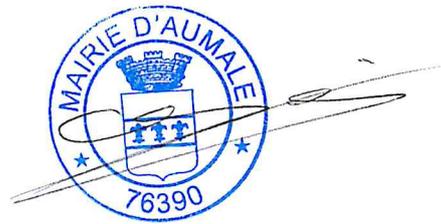
Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide et approuve les tarifs de droits de voirie pour l'année 2025 :

SAISONNIER Du 15 avril à fin septembre		PERMANENT : TOUTE L'ANNEE	
0 A 25M ²	50€	0 A 25M ²	150€
25 A 50M ²	100€	25 A 50M ²	250€
50 A 100 M ²	200€	50 A 100M ²	350€

Page 2/2

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE,
 M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M.
 Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER,
 M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC : CONTRAT D'ASSOCIATION

Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

Considérant que la loi pour une école de la confiance a rendu l'instruction obligatoire à partir de l'âge de 3 ans au lieu de 6 ans auparavant,

Pour l'année 2025, dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Jeanne d'Arc, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux unitaires suivants :

- 171 € la participation par élève du primaire
- 2 348.50 € la participation par classe de maternelle

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire





REPUBLICQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

 Séance du 14 avril 2025
Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Date de la convocation :

4 avril 2025

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE,
 M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M.
 Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER,
 M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

COMITE DES FETES : SUBVENTION

Vu la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens,

Considérant que lorsqu'une la subvention dépasse 23 000 euros, l'administration ou l'organisme qui l'attribue **doit** conclure une convention avec l'association bénéficiaire. Cette convention **doit** définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

Considérant que la Commune d'Aumale attribue 47 000 euros à l'association « comité des fêtes et des œuvres sociales » pour l'année 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Date de la convocation :

4 avril 2025

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

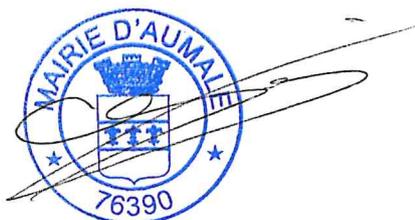
PARTICIPATION COMMUNALE AU CCAS

Le CCAS a pour vocation à venir en aide à des administrés en difficultés, sous forme de bons ou en ayant recours à la Banque Alimentaire. Il permet aussi la distribution de colis de Noël aux personnes âgées.

Afin d'équilibrer le budget, un virement de 7 133.70 € est nécessaire.

La subvention sera versée en plusieurs fois. Le montant voté est un montant maximum, le dernier versement sera ajusté en fonction des besoins réels du CCAS constatés en fin d'année.

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 12
-----Date de la convocation :

4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE,
M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE,
M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

PARTICIPATION COMMUNALE AU CINEMA

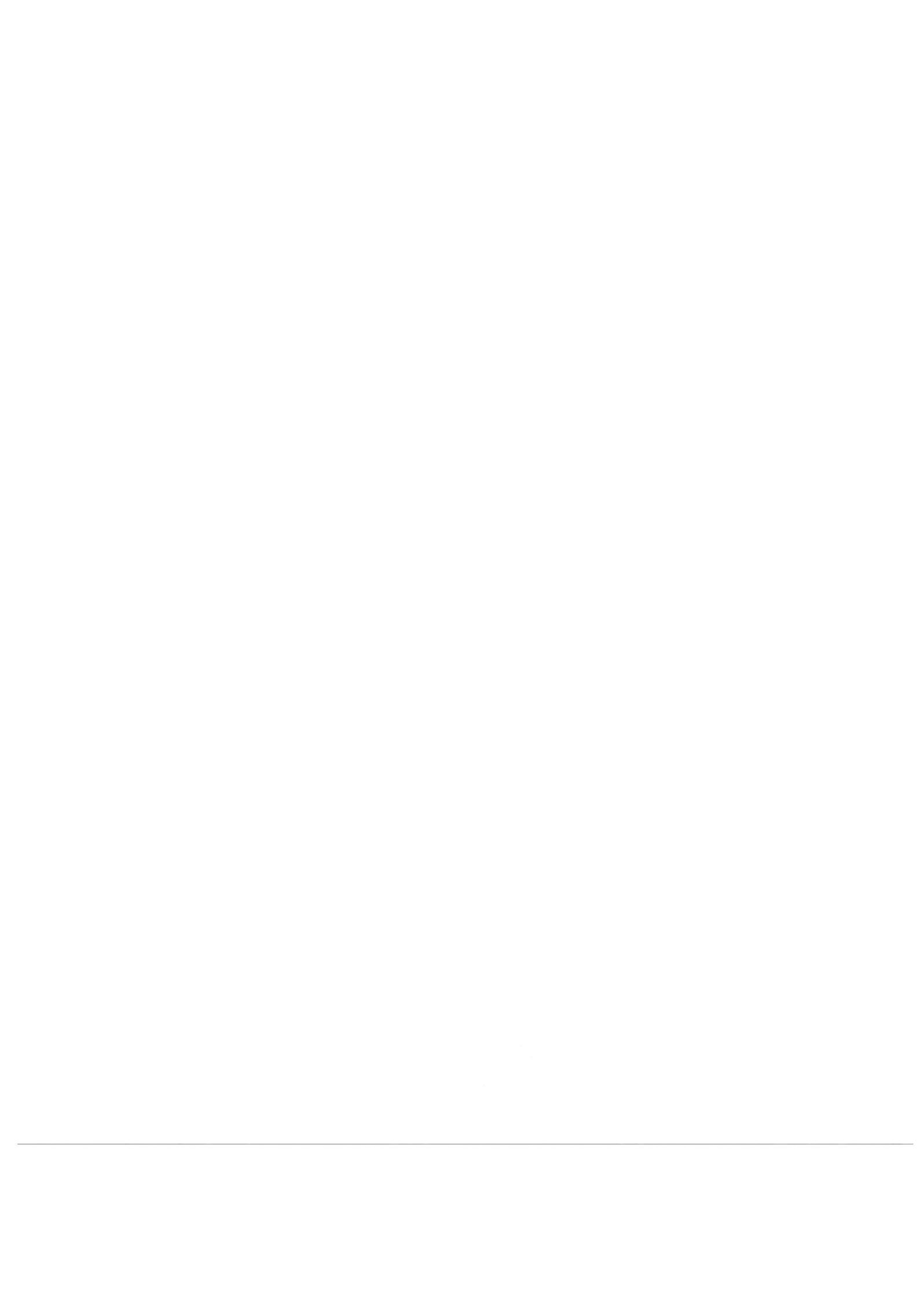
Le cinéma propose un tarif bien en-dessous des tarifs pratiqués en ville. Afin de pouvoir équilibrer ce budget, il est nécessaire de procéder à un virement du budget principal.

Cette année, il est de 51 097.60 €

La subvention sera versée en plusieurs fois. Le montant voté est un montant maximum, le dernier versement sera ajusté en fonction des besoins réels du cinéma constatés en fin d'année.

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**COMMUNE DE A U M A L E**Séance du **14 avril 2025**Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

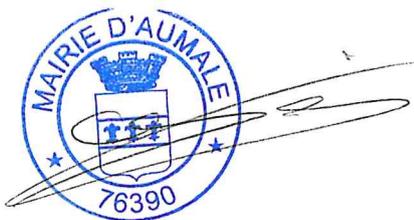
BUDGETS PRIMITIFS 2025**BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 « Eau Potable » qui est voté à l'unanimité.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit :

- 307 489.53 € en fonctionnement,
- 498 584.69 € en investissement.

ADOPTE
 Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025

Conseillers municipaux :En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 12
-----Date de la convocation :

4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

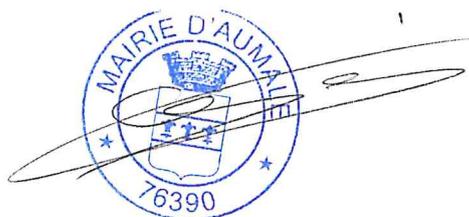
BUDGETS PRIMITIFS 2025**BUDGET ANNEXE (ASSAINISSEMENT) :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 « assainissement » qui est voté à l'unanimité.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit :

- 638 296.96 € en fonctionnement,
- 1 233 443.75 € en investissement.

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 14 avril 2025Conseillers municipaux :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :

04 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE.

Mme Jessica DECOUDRE a été désignée secrétaire.

BUDGETS PRIMITIFS 2025**BUDGET ANNEXE (CINEMA) :**

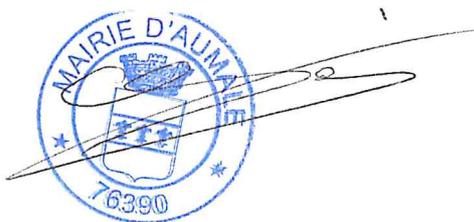
Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 « Cinéma » qui est voté à l'unanimité.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit :

- 141 097,60 € en fonctionnement,

- 28 594.56 € en investissement.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme
François SELLIER, Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**COMMUNE DE A U M A L E**

 Séance du **14 avril 2025**
Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 10
 Votants : 12

Date de la convocation :

4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER. M. Jack LECLERC-FOURQUEZ a donné pouvoir à Mme Jessica DECOUDRE

Mme Jessica DECOUDRE a été désigné secrétaire.

BUDGETS PRIMITIFS 2025**BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune qui est voté à l'unanimité.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit :

- 3 705 039.45€ en fonctionnement,
- 1 306 864.50 € en investissement.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

ADOPTE
 Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire



